

L'Office d'habitation de l'Outaouais a défini son territoire comme étant l'Outaouais à l'exception des municipalités déjà desservies par un autre office d'habitation.



Vous connaissez un propriétaire de logements ?

Parlez-lui du programme et invitez-le à contacter l'Office d'habitation de l'Outaouais.

COMMENT PARTICIPER

Les étapes pour pouvoir offrir à ses citoyens la possibilité d'accéder à un logement subventionné:

1. La municipalité désigne l'Office d'habitation de l'Outaouais comme agent de la municipalité.
2. La municipalité signe une entente tripartite avec la Société d'habitation du Québec et l'Office d'habitation de l'Outaouais.
3. Toutes les demandes pour un logement subventionné sont acheminées à l'Office qui contacte la municipalité pour lui offrir des unités en fonction des disponibilités.
4. L'Office signe avec le propriétaire une entente pour la location du logement.
5. Le ménage signe un bail avec le propriétaire et paie une partie du loyer en fonction de ses revenus. L'Office paie la différence.

Pour plus d'information:

Line Berner

**Directrice des services à la clientèle
Office d'habitation de l'Outaouais**

☎ 819 568-0033 poste 502

✉ bernier.l@ohoutaouais.ca

 OHOutaouais

 OHOutaouais



PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER

Pour les municipalités



*Plus qu'un logement...
un milieu de vie!*

FONCTIONNEMENT

Le programme de supplément au loyer (PSL) permet à des ménages à faible revenu d'habiter des logements du marché privé et de payer un loyer qui correspond à 25 % de leur revenu.

Les propriétaires de logements privés qui souhaitent faire partie de ce programme mettent à la disposition de l'Office un ou plusieurs de leurs logements existants en signant une entente avec l'organisme.

Une municipalité qui désire aider les ménages dans le besoin à se loger à un coût abordable peut participer au programme de supplément au loyer. À cet effet, la municipalité signe une entente tripartite avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) et l'Office d'habitation de l'Outaouais. La SHQ assume 90% des coûts du programme alors que la municipalité en débourse 10%. La gestion est confiée à l'Office d'habitation de l'Outaouais.

1. Garder les citoyens dans leur municipalité

Le programme de supplément au loyer aide les municipalités à éviter la dévitalisation des milieux ruraux et à garder les populations en place. Le PSL donne aux citoyens dans le besoin la possibilité d'accéder à un logement subventionné. Ainsi, ils peuvent demeurer dans leur milieu plutôt que de déménager là où des logements subventionnés sont disponibles.

2. Aider les citoyens dans les situations difficiles

Nul n'est à l'abri d'un imprévu. Un décès, une séparation, un incendie ou une tornade peuvent rendre précaire la situation financière d'un ménage.

Bénéficiaire du programme de supplément au loyer peut aider les citoyens dans le besoin à passer à travers les épreuves et à se remettre sur pied plus rapidement.

3. Favoriser l'économie locale

L'impact financier du programme n'est pas à négliger. Pour chaque 10\$ que la municipalité y dépense, la Société d'habitation du Québec y ajoute 90\$. Le ménage participe à l'économie locale en demeurant dans sa municipalité.

4. Être prêt à offrir un logement subventionné

La conclusion d'une entente tripartite peut prendre plusieurs mois. Dans ce contexte, nous recommandons à la municipalité de signer une telle entente rapidement puisqu'elle n'entraîne aucune obligation et aucun coût tant que des logements n'y sont pas associés.

Lorsqu'elle le juge nécessaire, la municipalité pourra offrir rapidement aux citoyens la possibilité d'avoir accès à un logement subventionné.

